Addendum aux Règles locales spécifiques

Entraînement avant les tours

La Règle 5.2a est modifiée comme suit :

Un joueur ne doit pas s’entraîner sur le parcours de la compétition avant ou entre les tours.

Note : l’entraînement sur le parcours 9 trous Executive est autorisé après réservation auprès de l’accueil du Golf.